

VILLE DE LOISON-SOUS-LENS



PROCÈS VERBAL

DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU 18 DÉCEMBRE 2023

L'an deux mil vingt et trois, le 18 Décembre à 15H le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni salle Raoul Duhamel, 19 rue Jean Jacques Rousseau, sous la présidence de Monsieur Daniel KRUSZKA, Maire, en suite de convocation en date du 8 Décembre 2023.

Dont un exemplaire a été affichée à la porte de la Mairie.

Etaient présents : Tous les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale à l'exception de Mesdames Khadija LANNABI, Corinne LEFEBVRE absentes excusées et Thierry BALINGHEN absent

Constatant que le quorum est atteint, Monsieur le Président présente ses communications.

Madame Catherine WILLE est élue secrétaire de séance.

Le Conseil d'Administration a examiné et voté ce qui suit :

1 - Unis-Cité

Dans le cadre du partenariat avec Unis Cité et la ville de Loison-sous-Lens depuis maintenant trois années consécutives, nous avons souhaité reconduire ce dernier au vu des besoins rencontrés chez notre public senior.

Les 2 volontaires Kewane et Manon ont commencé les visites le 15 Novembre 2023 auprès de 6 familles Loisonnaises, celles-ci se déroulent tous les Mercredis et Jeudis (un planning a été établi et transmis aux volontaires). Pour rappel, la mission des jeunes a pour objectif de développer une solidarité intergénérationnelle sur le territoire, faire découvrir les nouvelles technologies, réduire la solitude des personnes âgées, valoriser leur mémoire et leur compréhension du monde actuel.

Ces actions ont pour but de créer du lien, valoriser les échanges et nouer avec ces personnes des relations de confiance.

Depuis le départ de cette action, le Centre Communal d'Action Sociale a déjà eu un retour favorable des familles.

Monsieur le Maire souhaite savoir de quelles communes sont issues les 2 volontaires, et si ceux-ci sont déterminés pour conduire à bien leurs missions, en effet le 1^{er} partenariat d'Unis-Cité relatif à la mobilisation des binômes auprès des familles n'avait pas été concluant.

Mme WILLE précise ne pas disposer de cette information, mais que ces 2 jeunes ont suivi une formation gérée par Unis-Cité, avant de s'engager dans leurs missions respectives. A ce jour, le C.C.A.S a eu un bon retour des familles ciblées, quant à la mobilisation et l'empathie de ces jeunes filles.

2 – Points sur les actions

- **Calendrier de l'avant**

Pour la 3^{ème} année consécutive, l'opération des Calendriers inversés est de nouveau proposée en faveurs des familles isolées, en difficultés financières et sociales. A ce jour, 10 familles ont répondu favorablement pour offrir le calendrier inversé de fin d'année.

Mme WILLE informe les membres du Conseil d'Administration que 20 familles se sont fait connaître, en vue de proposer le « Calendrier inversé » auprès de familles dans le besoin. L'impact de la présence de Nino a été apprécié des donateurs durant la réception des cadeaux.

• **Noël en Famille**

Le Centre Communal d'Action Sociale renouvelle cette année le Noël en famille sous la forme d'un goûter créatif. L'action a pour but d'organiser, pour les familles ayant eu des difficultés durant l'année, un moment convivial autour du thème de Noël.

Cette manifestation se déroulera le mercredi 13 Décembre 2023 de 14H à 16h30 à la salle Duhamel.

Les parents comme les enfants vont pouvoir profiter durant toute l'après-midi d'un stand goûter amélioré tenu par des bénévoles.

Différentes activités sont prévues tout au long de la manifestation :

- Un atelier création de couronnes de Noël
- Un atelier fabrication de sapins de Noël
- Un atelier maquillage de Noël
- Un atelier lettre au Père Noël
- Un stand photo et distributions de cadeaux

Fin des inscriptions au 1^{er} Décembre 2023

Actuellement 41 participants dont 27 enfants de 3 à 15 ans.

• **Arbre de Noël**

Cette manifestation se déroulera le Mercredi 20 Décembre prochain de 15H à 16H30 Salle Cuvelier. Au programme pour les enfants des familles du CCAS et des structures, âgés de 3 à 12 ans, un spectacle de Noël sera proposé de 15H à 15H45, suivi d'une distribution de gouters à emporter prévu de 15H45 à 16H15.

20 enfants du CCAS sont inscrits, en attente du nombre définitif des inscriptions de nos structures. Environ 125 enfants devraient être présents.

Monsieur le Maire souhaite connaître le nombre d'enfants présents par rapport à l'année dernière.

Madame WILLE informe que le nombre est pratiquement identique.

• **Cluster Séniors**

Mission d'Accompagnement Diagnostic Habitat au domicile des Séniors, convention passée entre le C.C.A.S de Loison-sous-Lens et le Cluster Séniors association, au titre des années 2022 et 2023. Recensement effectué par le C.C.A.S, auprès de 810 familles Loisonnaises propriétaires, âgées de 65 ans et plus.

18 familles ont répondu favorablement pour bénéficier d'un diagnostic gratuit de la part de Cluster Séniors pour un projet d'aménagement ou de rénovation, décomposé de la façon suivante :

Descriptions Diagnostics	
1	Demande de diagnostic complet
1	Diagnostic annulé (Epoux DCD)
1	Diagnostic de sécurité (Propriétaire crainte pour le haut d'un mur latéral)
11	Diagnostics pour une transformation de salle de bain
2	Diagnostics pour une montée d'escalier

2	Réfections allées en façade
1	Demande de WC rehaussé
2	Demandes de motorisation de volets
1	Demande de pompe à chaleur

L'ensemble des chiffrages a été effectué le 11 décembre sur 12 foyers, certaines demandes d'aides financières sont en cours, ci-dessous le tableau récapitulatif :

	Descriptions foyers
1	Personne ne donne pas suite, peur des travaux (84 ans)
3	Personnes ne donnent pas suite, (Estimation ultérieure, pas d'aide financière possible, pas de travaux)
1	Couple ne donne pas suite, passe par une autre entreprise, en attente passage de Citémétrie
2	Personnes repoussent les travaux : Décès dans la famille, problème changement de chaudière
2	Personnes – messages laissés, pas de retour
1	Personne attend le passage de Citémétrie, pas de retour
1	Personne attend le retour de la Carsat et de la MDPH, pas de retour
1	Personne – en attente d'informations supplémentaires

3 - Médaille de la Famille Française

Une famille Loisonnaise s'est présentée au C.C.A.S pour instruire le dossier de demande de la Médaille de la Famille Française pour la promotion 2024. Une enquête sera diligentée par des membres du Conseil d'Administration et le dossier sera transmis à l'U.D.A.F 62.

Monsieur le Maire demande quelle est la composition de la famille.

Mesdames Catherine WILLE, Martine VAN PARYS précisent suite à l'enquête qui leur a été confiée que la maman honorée pour la promotion 2024 a eu 6 enfants et 14 petits-enfants, pas d'arrière petits-enfants.

Monsieur Hervé LEJEUNE soulève en tant que président de l'Association Familiale, la question de savoir s'il peut être associé à l'enquête familiale, Monsieur le Maire y répond favorablement.

Seuls les membres du Conseil d'Administration sont habilités à mener l'enquête, néanmoins lors de la réception de la Médaille de la Famille Française l'Association Familiale a toujours été invitée pour honorer les mamans méritantes. Pour information, suite à la période Covid, ces manifestations n'ont pu être mises en place, et il est également fait observé que peu de familles ont fait la demande ces dernières années.

4 – Autorisation de dépenses d'investissement 2024 :

Il est rappelé aux membres du Conseil d'Administration que l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que, dans le cas où le budget n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif est en droit, du 1er janvier de l'exercice jusqu'à l'adoption du budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 31 mars, l'exécutif peut, sur autorisation de l'Assemblée Délibérante, engager, liquider et mandater les dépenses en investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.
Que cette autorisation doit préciser le montant de l'affectation des crédits.

Il est proposé aux membres du Conseil d'Administration :

- D'autoriser Monsieur le Président à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits au budget 2024 comme suit :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT			
Chapitre	Libellé	Crédit 2023 (BP+DM)	Autorisation de crédit 2024 (jusqu'au vote du budget)
20	Immobilisations incorporelles	0.00 €	0.00 €
21	Immobilisations corporelles	64 046.83 €	16 011.71 €
	TOTAL	64. 046.83 €	16 011.71 €

- Vote à l'unanimité

5 - Mise à disposition d'un véhicule relatif au transport des denrées alimentaires pour le filet de Léa :

En annexe, le devis d'achat pour remplacement du véhicule Kangoo 1.5 dCi 75 ch affecté au transport de denrées alimentaires, dans le cadre de l'activité du filet de LEA, pour un montant total de 11 914.76 € TTC avec en supplément une remise d'un montant de 200.00 € TTC, auprès du concessionnaire Renault Avion Groupe GGP Boulevard Maurice-Thorez 62210 AVION. Pour information, cette dépense sera imputée sur le budget de la ville.

- Vote à l'unanimité

Madame BEDNAREK pose la question, à savoir comment rentabiliser le véhicule et s'il est adapté pour le transport des usagés.

Madame WILLE précise que le véhicule sera rentabilisé, il est utilisé toutes les semaines pour le retrait des marchandises auprès des établissements Leclerc, Chrono drive et les colis exceptionnels retirés à l'Epicerie Solidaire de Harnes.

Monsieur le Maire informe que ce véhicule est un véhicule utilitaire uniquement réservé pour les denrées alimentaires et aucunement adapté pour le transport des usagers.

Monsieur PENETTICOBRA précise que le véhicule pourrait servir de portage de plateaux repas aux personnes âgées ou désireuses d'en faire la demande (Proposition en Conseil d'Administration du 29 Novembre dernier).

Monsieur SADOWSKI – Directeur Général des Services précise que le véhicule va être adapté pour l'isolation de la marchandise sous forme de coque isotherme, afin de respecter la chaîne du froid.

6 - Questions diverses

Monsieur le Maire demande à Mme VAN PARYS quelles sont les actions menées ou à venir du Secours Catholique.

Madame VAN PARYS nous fait part d'une prochaine exposition qui se déroulera en 2024 pour la Fête des Mères et qu'une action est en cours pour les filets fraternels, 9 familles ont été identifiées avec aussi la participation de la Caisse d'Allocations Familiales sous forme de bons d'achat en cours d'exécution, pour les familles nécessiteuses. Elle précise également la nécessité et l'urgence de faire le tri des vêtements délivrés gracieusement au Filet de Léa, le local déborde de linge, rien n'est trié. Il serait judicieux de répertorier les vêtements par taille et vérifier les besoins réels de la population.

Monsieur le Maire demande s'il y a un retour pour les sinistrés du Pas-de-Calais.

Madame VAN PARYS nous explique que par le biais d'ateliers manuels, et la mise en vente des fruits de leurs travaux exposés lors de leur Marché de Noël sur Vendin-le-Vieil, avoir récolté la somme de 400 €.

Monsieur le Maire et Monsieur SADOWSKI précisent qu'un don de la commune d'une valeur de 2 500.00 € sera octroyé aux sinistrés.

Question de M. Le Maire à M. FAUVERGUE – le don de denrées alimentaires par la société Mc Cain est-il toujours d'actualité ? M.FAUVERGUE précise qu'il est toujours convenu d'apporter sous forme de packaging des denrées alimentaires.

Question de Mr le Maire à Mme NOWOTNIK - concernant les relations avec les locataires des Apprentis d'Auteuil : l'intégration se passe t'elle correctement au sein de la Résidence Artois ? Mme NOWOTNIK précise qu'il y de bons échanges avec les locataires actuels, la communication passe plutôt bien. Les locataires suivis par l'association des Apprentis d'Auteuil s'engagent énormément dans le milieu associatif et bénéficient d'un suivi exemplaire par l'association.

Question de Mr le Maire à Mme TROLET – concernant la manifestation qui s'est déroulée au S.A.J de Loison. Mme TROLET informe qu'à l'origine le spectacle de l'Arbre de Noël proposé le 14 Décembre dernier devait se dérouler salle Cuvelier, malheureusement avec les services de cantine, la manifestation a été maintenue au S.A.J à la demande de la Directrice et ce malgré une proposition de repli proposée par la commune.

Question de Mr le Maire à Mme WABLE sur la prochaine manifestation du 28 décembre prochain. Mme WABLE précise que cette manifestation est présentée sous la forme « d'un Arbre de la Paix », qui sera peint par M. Patrice DELEVOYE dans le local de l'association « Anim'le 8 ». Chaque enfant mettra son empreinte avec un message de paix, qui sera suivi d'un goûter.

Question de Mr le Maire à M. PENETTICOBRA – concernant les travaux Cité 8 rue Bellanne M.PENETTICOBRA propose une réunion avec les habitants sur le devenir du projet d'aménagement de l'espace vert de détente et de loisirs.

Le point à l'ordre du jour étant épuisé, le Président remercie chacun pour sa participation, la séance est levée à 16H10.

Le Maire,
Président du C.C.A.S



La secrétaire de séance,

Catherine WILLE